

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 7, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DELOUVRE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

Lyon, 18 décembre 1844.

Dans notre cité, en ce moment, la pétition des travailleurs se couvre de signatures. Cela ne surprendra personne, car, si les abus de la libre concurrence se font sentir quelque part, c'est principalement dans les grands centres industriels ; c'est là que les variations des salaires causent d'immenses perturbations, c'est là que la suspension de travail jette des milliers de familles dans les angoisses les plus profondes. Quand ces crises arrivent, on n'entend plus partout que des plaintes, que des soupirs ; la mendicité se montre alors sous un aspect nouveau, et elle s'empare du pavé qu'on ne peut plus lui disputer. Que dire à d'honnêtes artisans qui envoient leurs femmes, leurs enfants courir çà et là pour trouver un morceau de pain ! Que leur dire à eux-mêmes quand, quittant leurs métiers oisifs, ils vont, la rougeur sur le front, demander aux passants l'aumône du pauvre ! Certes, dans une localité où de pareils faits se produisent presque périodiquement, on doit désirer vivement qu'on s'occupe du sort des travailleurs, on doit concourir énergiquement à toutes les mesures qui peuvent être tentées dans ce but.

Nous entendons peu d'objections arriver jusqu'à nous : on trouve la pétition bonne et utile. Ce qu'on désire, c'est qu'elle soit accueillie avec sollicitude par tous les députés radicaux qui siègent à la chambre des députés ; ce qu'on espère, c'est qu'on ne se lassera pas de réclamer une organisation sérieuse du travail. Nous savons d'avance l'accueil que le ministère et les centres lui feront ; néanmoins, nous croyons que la plupart des députés indépendants lui prêteront leur appui. Pourquoi hésiteraient-ils ? N'importe-t-il pas que la position et les maux des travailleurs soient connus ?

Quant à nous, nous pensons que cette appréciation pouvait se faire sans procéder même à une enquête. La voie qu'on a prise pourra être plus longue ; elle sera sans contredit plus sûre. La pétition pourra donc exciter dans le sein même de la chambre des députés de nombreuses sympathies ; si elle est repoussée par les conservateurs-bornes, que fera-t-on ? Nous pensons qu'on s'occupera alors de vérifier l'état des classes ouvrières, que l'opposition radicale commencera avec ses propres forces un travail investigateur auquel le pouvoir aura refusé son concours. Ce travail élaboré, bien dirigé, sera l'exposé de motifs de propositions de réforme industrielle positive et immédiate qu'on pourra présenter ultérieurement.

Bien soutenue, bien exposée, la pétition aidera à répandre la conviction qu'il est urgent de remédier aux abus du travail libre et d'y substituer le travail réglé et prévoyant. Les ouvriers ne seront pas les seuls qui réclameront des améliorations industrielles, car dans plusieurs localités la pétition est appuyée par des propriétaires et des fabricants.

La sécurité de la classe ouvrière est chose à désirer pour tous. Est-ce que nous pouvons vivre heureux quand des millions de nos concitoyens sont aux prises avec la faim ? Est-ce que les cris de l'émeute n'émeuvent pas nos entrailles lorsque nous les entendons

retentir de cités en cités ? En 1840, les bourgeois de Paris pouvaient-ils être bien tranquilles quand plus de quarante mille ouvriers couvraient les places publiques et les boulevards ? A moins de n'avoir ni sentiments humains ni intelligence, on devait à chaque instant se demander à quels désastres aboutirait un conflit s'il éclatait.

La pétition des travailleurs ouvre une voie de transaction ; selon nous, c'est un appel à un arbitrage. Il nous semble que tout homme ami de son pays doit vouloir cet arbitrage. On verra les griefs, leur nature, leur étendue. Si nous les avons exagérés, eh bien ! on en fournira la preuve au pays. Mais si nous n'avons jamais été que les échos de la vérité, si la presse radicale n'a fait que reproduire des choses réelles et incontestables, alors on devra l'aider à amener une situation moins périlleuse pour tous ; alors, voulant la fin, on voudra les moyens, et on se joindra à elle pour modifier notre système gouvernemental, puisque les gens qui soutiennent ce système ont jusqu'à ce jour prétendu qu'il n'y avait rien à faire dans l'intérêt des travailleurs. D'ailleurs, quand la pétition arrivera à la chambre, on verra de nouveau M. Guizot et ses collègues reproduire leurs brutales doctrines d'économie sociale.

La pétition des travailleurs sera, comme on le pense bien, l'occasion d'un débat vif et ardent entre le ministère et les partisans d'une enquête ; mais pour donner au ministère matière à réfléchir, tâchons de déposer sur le bureau de la chambre des députés de nombreuses adhésions, afin qu'il voie au moins que le vœu qu'elle exprime n'est pas isolé mais collectif. Aussi, croyons-nous devoir engager de nouveau nos concitoyens à adhérer à la pétition et à concourir autant qu'ils le pourront à son succès.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

DE LA SITUATION RELIGIEUSE ET POLITIQUE DE LA SUISSE.

Les événements dont le canton de Lucerne vient d'être le théâtre ne sont, aux yeux de tous ceux qui connaissent l'état actuel des esprits en Suisse, que le prélude d'événements plus graves qu'un avenir peu éloigné verra sans doute éclater. Il peut donc être utile de jeter un coup d'œil rapide sur la situation intérieure de la confédération helvétique, et de signaler les causes de division et les éléments d'agitation qui fermentent dans son sein.

La confédération se compose, on le sait, de vingt-deux cantons, fort différents de richesse et de puissance, de mœurs et de religion, et qui se sont agglomérés successivement, depuis le commencement du quatorzième siècle, autour du noyau primitif d'Uri, Schwytz et Unterwald jusqu'en 1815, où les cantons de Genève et de Neuchâtel, qui sont les derniers venus, entrèrent dans la ligue helvétique. Les cantons sont souverains et maîtres chez eux ; les affaires générales de la confédération sont dirigées, conformément à l'acte fédéral du 7 août 1815, par la diète, composée des députés des différents cantons, et qui siège alternativement, de deux ans en deux ans, à Berne, à Zurich et à Lucerne. Le conseil exécutif de la diète, le pouvoir qui gouverne, se nomme le *vorort*, et l'avoyer du canton où siège la diète est de droit le président de cette assemblée.

Les éléments politiques de la Suisse sont les mêmes que dans la plupart des pays de l'Europe, sauf les différences respectives déterminées par le développement historique des éléments sociaux. Il y a en Suisse le parti conservateur, qui représente l'oligarchie nobiliaire et la vieille aristocratie bourgeoise, qui veut le maintien des anciennes institutions, des usages et des traditions séculaires, et le parti du mouvement, le parti démocratique ou radical, qui travaille à la réalisation des idées de réforme et de progrès qu'élaboré la so-

ciété moderne. C'est depuis la révolution de juillet surtout que la lutte s'est déclarée d'une manière plus ou moins ouverte dans tous les cantons entre ces deux partis, et que plusieurs constitutions cantonales ont subi des modifications suivant que l'un ou l'autre était triomphant. Chaque canton ayant une voix à la diète, les décisions de cette assemblée dépendent nécessairement de la situation politique des divers cantons. Ainsi, le parti du mouvement a le dessus dans les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, où le radicalisme est poussé à ses dernières limites ; il est maître dans les cantons de Berne, de Zurich, de Vaud, du Tessin, de Thurgovie, qui sont les plus importants de la confédération. Le parti conservateur triomphe d'une manière plus ou moins décidée dans d'autres cantons d'une moindre importance.

Mais, indépendamment des éléments de division purement politiques, il y a des éléments de division religieux qui exercent une grande influence sur la marche des affaires. Il y a des cantons presque exclusivement protestants, il y a des cantons exclusivement catholiques, il y a des cantons mixtes.

Les cantons protestants sont en général les plus peuplés, les plus industriels, les plus riches ; ceux où l'agriculture a reçu le plus de développements, où l'aisance est la plus répandue. Berne, le plus puissant canton de la confédération, compte 322,000 protestants et 48,000 catholiques ; Zurich, 227,000 protestants et 1,000 catholiques ; Vaud, 181,000 protestants et 4,000 catholiques ; la population réunie des cantons de Genève, Neuchâtel, Bâle, Argovie, Schaffhouse, Thurgovie, Glaris, Appenzell, Grisons comprend 496,000 protestants et 166,000 catholiques.

Les cantons catholiques sont en général plus pauvres ; l'agriculture y est moins perfectionnée ; ils sont moins peuplés, et les lumières et la civilisation y ont moins remué les esprits. Lucerne, qui est le plus important d'entre eux, ne compte que 120,000 habitants ; Saint-Gall en a 170,000, dont 65,000 protestants ; les quatre cantons d'Unterwald, d'Uri, de Schwytz et de Zug n'ont pas ensemble une population de plus de 90,000 habitants tous catholiques. Les protestants n'ont pas même de culte reconnu dans plusieurs cantons, et celui du Valais, par exemple, vient d'abolir formellement l'exercice de leur culte sous l'influence de la réaction jésuitique.

Dans les cantons protestants, les dissensions ont en général un caractère purement politique ; dans les cantons catholiques, elles ont beaucoup plus un caractère religieux. Il y a là, comme partout où les jésuites parviennent à prendre pied, une ardeur d'intrigues religieuses qui excite les esprits et qui sème dans les cœurs la méfiance et la haine. Les catholiques sont divisés en deux camps : dans l'un sont les hommes de progrès et de paix, qui veulent le développement des lumières et de l'instruction populaire, et qui repoussent de toutes leurs forces les jésuites ; c'est en général la partie aisée de la population catholique, celle qui habite les villes surtout. Ainsi, à Lucerne, ville toute catholique, la majorité des citoyens s'est formellement prononcée contre l'admission des jésuites, et ceux-ci n'ont eu que la minorité pour eux, quoique, suivant l'absurde constitution qui régit le canton, tous les absents et tous les malades aient été comptés dans le scrutin parmi les partisans de la compagnie de Jésus. Ainsi, à Schwytz, où il n'y a pas un seul protestant, les jésuites n'ont pu obtenir l'autorisation officielle de former un établissement.

Dans l'autre camp est la partie la plus ignorante et la plus pauvre de la population catholique ; ce sont les montagnards du Haut-Valais, les habitants des Hautes-Alpes, des vallées d'Unterwald et d'Uri, des hommes primitifs comme les cantons où ils résident, accessibles à la superstition et au fanatisme, et que les jésuites savent merveilleusement exploiter dans l'intérêt de leur domination politique. Il y a là des contrées où le christianisme ne diffère guère que de nom de l'idolâtrie. Au sein de ces hautes régions, où tout parle à l'intelligence d'un Dieu incommensurable, où le spiritualisme chrétien trouve une éclatante confirmation dans le spectacle sublime

FEUILLETON DU CENSEUR. — 19 DÉCEMBRE.

LES ALIÉNÉS DE LA SALPÊTRIÈRE ET DE BICÊTRE.

Suite (1).

Nous avons laissé notre récit aux derniers convois de Lille pour les malades de la Salpêtrière, et d'Armentières pour ceux de Bicêtre. Il restait encore à effectuer trois convois de la Salpêtrière pour la maison de Maréville (Meurthe), et autant de Bicêtre pour la même destination.

Le premier de ces départs se fit le vendredi 15 septembre à onze heures du matin. La distance de Paris à Maréville, près Nancy, est de 75 lieues, qui devaient être franchies en moins de trente heures. Dix-huit femmes aliénées montèrent en voiture, accompagnées, comme de coutume, par un employé de l'administration, sur la banquette, et par une sous-surveillante et une fille de service, assises à côté de leurs malades, l'une dans la rotonde de la voiture et l'autre dans le compartiment de devant. Sur dix-huit aliénées quatre étaient camisolées. Une d'elles, Mlle Zoé, demanda, vers cinq heures de la même journée, qu'on la débarrassât de sa camisole. On lui fit promettre d'être bien raisonnable. C'est une personne fort bruyante, se mettant en colère à tout moment, crachant alors au nez de quiconque l'approche. Elle engagea sa parole et n'y manqua pas ; on n'eut point à lui faire le moindre reproche pendant toute la route. A l'arrivée, elle se mit à travailler ; mais sa colère ne tarda pas à revenir le lendemain matin à la visite de M. Archambault, médecin de l'établissement de Maréville. Au départ de saur Maria, notre sous-surveillante, elle lui fit ses offres de service, « dans le cas où l'on aurait besoin d'y recourir. »

Caillaux, une de nos malades gâteuses les plus déçues, ne sachant, pendant son séjour chez nous, que rire ou crier, éprouva un mouvement intellectuel remarquable, car elle étonna saur Maria et les personnes de Maréville qui lui donnaient leurs soins par sa merveilleuse facilité à retenir les noms de toutes ses nouvelles compagnes.

Perrot, affectée d'érotomanie chronique, et qui ne s'était jamais montrée, avant son départ, affectueuse que pour les hommes, et même un peu trop tendre pour eux, embrassa avec effusion sa sous-surveillante de la Salpêtrière et ne voulait pas la quitter.

Montaut, mélancolique qui, depuis plusieurs mois, ne m'adressait jamais

la parole qu'avec aigreur, eut soin de me faire dire « bien des choses de sa part. »

Nardeau, pauvre être complètement dépourvu de conscience et de moralité, qui, jouissant d'un peu de liberté au commencement de son séjour chez nous, avait volé, avec la rapidité que met un animal à saisir sa proie, 45 francs à un pauvre vieillard de Bicêtre pendant qu'il les posait sur le comptoir de l'épicier pour lui payer plus commodément quelques sous ; Nardeau, qui avait passé toute sa jeunesse à provoquer les soldats sur la voie publique et à s'enivrer, sans avoir pu jamais savoir faire la distinction du bien et du mal, exprima un grand regret d'avoir quitté la Salpêtrière, se repentant amèrement d'en avoir fait elle-même la demande, et supplia avec instance saur Maria de la remmener avec elle.

Lesueur, que nous n'avions jamais vue que fort agitée, fut parfaitement raisonnable durant le trajet et pendant le séjour d'une semaine entière que saur Maria fit à Maréville pour l'installation et l'accoutumance de ses malades.

Le second départ se fit le 19, à onze heures du matin. Une circonstance imprévue peut donner l'idée de la sollicitude et des soins qui s'attachèrent au départ de nos malades. Au moment où on amenait les chevaux, M. Paillard, sous-chef de l'administration, qui avait accompagné le précédent convoi, et qui revenait à l'instant même de son voyage, accourut annoncer qu'une partie de la route, près Rosoy, est devenue très-difficilement praticable, à cause de grandes réparations qui obligent de prendre à travers champs pendant une longue distance. On avait été forcé, au retour, de faire descendre les voyageurs. Il n'en pouvait être de même pour nos malades. M. Paillard, qui venait de faire deux fois cette route sans repos, offre de repartir sur-le-champ pour aviser, en toute connaissance de cause, aux mesures rendues indispensables par les pluies qui augmentent de plus en plus les difficultés. Son offre est bien vite acceptée. Le convoi comprenait dix-huit malades de la section de M. Baillarger et deux idiots de celle de M. Lélut (1). Ces deux dernières furent placées sur la banquette. On remarquait avec étonnement dans la voiture une malade nommée Lesbabet, qui avait toujours été d'une violence rare, malheureusement servie par une force à laquelle les moyens les plus extrêmes de contrainte résistaient difficilement. Cette malade avait constamment été aux loges ; pour la première fois, elle était alors parfaitement tranquille ; elle le fut pendant tout le voyage, continua de l'être à son arrivée, accepta du travail, et se mit à le faire assidument et fort bien. Ici on n'avait jamais pu obtenir d'elle un seul ins-

tant d'occupation. L'observation de ce fait, dût-il s'arrêter là, est à nos yeux d'une grande valeur.

Notre troisième et dernier convoi se mit en route le 21 du même mois de septembre, à onze heures. Il se composait de vingt malades, comme le précédent : huit de ma section, parmi lesquelles trois camisolées, et douze de la section de M. Lélut, dont six revêtues du gilet de force. La banquette était occupée par une sourde-muette et par une idiote, près desquelles se plaça l'un de MM. les aumôniers de la Salpêtrière, qui, devant se rendre dans le même pays, voulut bien se charger d'accompagner le convoi. Au nombre des voyageurs du compartiment de devant il s'en trouvait une nommée Delettiez que je voyais avec peine s'éloigner, car un médecin d'aliénés s'attache aux pauvres êtres dont il a pu observer, et plus encore peut-être à ceux dont il a subi la violence. Or, il m'était arrivé, il y a trois ans, d'être rudement traité par M^{me} Delettiez, et de m'en sentir pendant tout un hiver ; elle n'en avait pas perdu le souvenir, et se dressant de toute la hauteur de sa taille au moment de monter en voiture : « Si j'ai fait mal à quelqu'un, dit-elle en ouvrant ses yeux du bleu lapis le plus pur, et en gardant une attitude digne et fière, j'en suis fâchée et j'en ai regret. » Puis elle prit sa place sans daigner répondre à quelques paroles attendries que j'essayai de lui adresser. La pauvre folle paraissait, en ce moment, du geste, de la voix et de toute sa personne, bien supérieure à ceux qui ont la prétention et le devoir d'état de jouir de toute leur raison. Ce n'est pas la première fois que j'ai pu remarquer en certains moments les avantages du fou sur l'homme raisonnable ; ces moments sont rares, et il n'en faut pas contester le mérite trop chèrement acheté.

Ce convoi fut le plus difficile et le plus périlleux de tous. Le mélange de malades de deux sections différentes qui se voyaient pour la première fois compliqua la situation ; c'est une mauvaise chose. On se trouva bien d'avoir là une sous-surveillante de cœur et de tête, qui sut, au moment difficile, prendre la place de la fille de service au milieu des malades les plus agitées et lui donner la sienne dans la rotonde. Trois épileptiques eurent leurs attaques en route ; deux d'entre elles leurent deux fois. Au départ, trois malades sur huit de ma section avaient la camisole ; six épileptiques sur douze l'avaient également. On fut obligé de la mettre à deux autres pendant la route. Laissons un moment parler saur Sophie ; j'extrait le passage suivant du rapport qu'elle me fit à son retour :

« Les malades de l'intérieur ne voulaient rien prendre. A un relais, je priai M. l'abbé Christophe de m'acheter des gâteaux ; quelques unes en acceptèrent, et un peu plus tard celles qui m'avaient d'abord refusé se trouvèrent très-heureuses de les avoir. Elles furent, du reste, fort agitées jus-

(1) C'est par erreur que nous avons annoncé la fin dans notre numéro d'hier.

(4) La section de M. Lélut se compose des idiots et des épileptiques.

de la nature, les jésuites ont réussi à matérialiser la religion et à la réduire aux portions les plus mesquines. Ils ont étagé sur les hauteurs des chapelles à peine assez grandes pour contenir les statues colossales qu'ils y ont placées, et qui sont tellement grossières et difformes que, sans la croix dont elles portent l'emblème, on serait tenté de les prendre pour des idoles du paganisme. Des troupes d'hommes et de femmes circulent sans cesse d'une chapelle à l'autre, récitant machinalement d'interminables prières, et consacrant à une espèce de dévotion mécanique le temps qu'ils pourraient employer avec plus de profit au travail qui améliorerait leur condition et relèverait en eux le sentiment de la dignité humaine.

Les jésuites et les capucins règnent en maîtres souverains sur ces populations, au sein desquelles respirent encore toutes les passions et toute l'ignorance du moyen-âge; ce sont les montagnards du Haut-Valais qui ont donné la victoire aux jésuites dans le Valais, où ils en ont usé avec une si ignoble cruauté; ce sont les montagnards d'Uri et d'Unterwald que Siegwart-Müller voulait faire descendre sur Lucerne dans le cas où les libéraux auraient eu la haute-main.

Tant que l'ignorance et la superstition se renfermaient dans les montagnes où elles ont établi leur siège, c'était un malheur sans doute pour les populations qui leur étaient livrées en proie; mais c'était un malheur restreint aux limites mêmes des petits cantons, qui n'ont qu'une influence secondaire. Mais quand, après avoir occupé Fribourg, Schwytz, Uri, Unterwald, le Valais, les jésuites ont voulu s'ériger en maîtres à Lucerne, la question est devenue plus grave; elle a acquis une plus grande importance, car elle a touché aux intérêts généraux de la confédération.

C'était d'abord une lutte à Lucerne même entre les catholiques éclairés qui repoussaient les jésuites et le parti rétrograde qui consentait à les subir, et, sous ce rapport, ce n'était qu'une question cantonale. Mais Lucerne n'est pas un simple chef-lieu de canton, Lucerne est une des trois villes directoriales; tous les quatre ans elle devient pendant deux ans le siège du vorort et de la diète, elle exerce alors une influence générale sur les affaires de la Suisse. Or, que la ville directoriale soit catholique comme Lucerne ou protestante comme Berne ou Zurich, cela est peu important: catholiques et protestants sont également Suisses et veulent faire avant tout les affaires de la Suisse. Mais que le vorort soit dominé, inspiré par les jésuites, quand il est à Lucerne; qu'alors les affaires de la Suisse soient dirigées par les jésuites, c'est ce que ne peuvent admettre, et avec raison, les grands cantons protestants, qui ont la puissance, la richesse, l'instruction, l'esprit de progrès de leur côté; car les jésuites ne sont pas citoyens avant d'être jésuites, ils sont jésuites avant d'être citoyens, ils n'appartiennent plus à leur patrie; ils sont les soldats du saint-siège, la milice guerroyante de l'ultramontanisme romain; ils sont avant tout les ennemis irréconciliables de l'hérésie, du protestantisme, et par conséquent de la majorité de la population de la Suisse, qui est protestante. Dès lors aussi la question de la domination des jésuites à Lucerne est plus qu'une question cantonale; elle s'élève à la hauteur d'une question fédérale, car elle intéresse la Suisse tout entière.

Les jésuites l'ont bien compris; ils ont bien vu que, dans l'état actuel des choses, ils pourraient envahir Lucerne et son gouvernement par la ruse ou par la force; mais ils ont vu aussi que leur règne ne pourrait être de longue durée en présence des cantons protestants, auxquels Lucerne est lié par le pacte fédéral. Aussi, qu'ont-ils imaginé? Quelle est leur tactique? C'est de prêcher la dissolution du pacte fédéral; ils veulent deux Suisses: une Suisse catholique et une Suisse protestante. Pour satisfaire leur ambition, ils travaillent à dissoudre, au nom de la religion, une confédération qui a traversé intacte, pendant plus de cinq siècles, une série de commotions politiques. Que la Suisse périsse, pourvu que les jésuites triomphent! Voilà la pensée des bons pères; la constitution ou la nationalité d'un peuple n'est rien à leurs yeux, quand il s'agit des intérêts de leur domination.

Mais c'est ce projet même qui les poussera à leur perte, car ce projet est le comble de la déraison, pour peu qu'on ouvre les yeux et qu'on les promène sur une carte de l'Helvétie. La Suisse restera compacte et entière malgré les jésuites, et comme ils ne peuvent l'accepter telle qu'elle est, il faudra bien, et mieux vaut tôt que tard, qu'elle se débarrasse d'eux pour recouvrer la paix intérieure et la tranquillité religieuse.

Z. Z.

Paris, le 16 décembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Sauzet et M. Dupin ont été tous les deux reçus par le roi il y a quelques jours. Tous deux étaient allés lui porter des félicitations à l'occasion du mariage de M. le duc d'Aumale, et ni l'un ni l'autre sans doute n'avait l'intention d'engager avec lui une conversation politique. Cependant, après avoir reçu leurs compliments,

qu'à une heure du matin; alors plusieurs d'entre elles s'endormirent, et tout devint calme jusqu'à sept heures. Depuis lors jusqu'à neuf, l'agitation fut générale. Deletré et Bertrand cherchaient à se mordre; je fus obligée de leur couvrir la tête pour quelques instants, à l'une avec mon châle, à l'autre avec mon tablier. Pendant que je secourais une épileptique qui avait son mal, Duval détacha Pouget, que j'eus beaucoup de peine à rattracher, car elle s'y refusait de toute sa force. Au même moment on fut forcé de faire arrêter la voiture pour que j'allasse mettre la camisole dans la rotonde, à Lamirale, qui égratignait et mordait ses compagnes. Enfin l'heure du déjeuner était venue; j'avais espéré qu'alors tout serait plus calme; mais, à ma grande douleur, elles refusèrent de manger et furent toutes furieuses à l'exemple l'une de l'autre. Excepté Hugo et Boyvin, toutes étaient dans un état terrible; les unes me crachaient à la figure, les autres voulaient me mordre, me donner des coups de genoux et des coups de tête. Enfin, désolée de n'avoir pu les faire manger, je priai M. Christophe, qui était plein de bonté pour nous, de faire faire de la soupe au lait, et de demander de la soupe grasse. Nous employâmes la force près de quelques unes, et à leur exemple les autres mangèrent de bonne volonté. Plusieurs même de celles qui avaient toujours refusé prirent alors du pain et de la viande, d'autres des poires et des gâteaux; chacune d'elles, sans exception, but un demi-verre de vin sucré, et tout redevenait calme jusqu'à deux heures. A ce moment l'agitation, qui commençait par Deletré, impatiente qu'on donnât des soins à une épileptique de ses compagnes, ne tarda pas à redevenir générale. A l'arrivée à Maréville, c'étaient des cris épouvantables pour descendre de la voiture, elles qui avaient été si raisonnables pour y monter. Cependant elles ont très-bien soupé. Le lendemain matin, à la visite du médecin, on ne voyait et on n'entendait que des pleurs de toutes parts; c'était à qui me demanderait à revenir, à qui ne me quitterait plus. Georges seule me dit des injures. Toutes les autres étaient redevenues affectueuses et calmes.

J'ai voulu citer ce passage d'un long rapport pour montrer les soins exercés dont nos malades sont entourées, et puis aussi pour qu'il soit dit quelque part que les jésuites ont le courage tranquille et la force de quelques unes de ces dignes femmes qui consacrent leur vie au soulagement de si grandes misères. Une seule d'entre elles enfermée pendant trente heures dans un si petit espace au milieu de onze furieuses, il y a là de grands périls pour quiconque n'aurait ni la douce résignation ni la modeste et religieuse puissance de ces bonnes sœurs hospitalières. Cet éloge qui leur est adressé, cette justice qui leur est rendue, elles n'en auront aucune connaissance, et elles n'en ont pas besoin; mais disons ici que nos

il les a successivement entretenus des diverses questions à l'ordre du jour, prenant sans doute ce détour pour arriver plus librement à celle de la présidence, sur laquelle il a particulièrement insisté avec M. Dupin aussi bien qu'avec M. Sauzet.

L'opinion du roi est qu'à cet égard il ne soit, quant à présent, rien innové à ce qui existe depuis quelques années déjà. Il a dit à M. Sauzet: « Je désire que vous soyez continué dans vos fonctions de président de la chambre. » Il a dit à M. Dupin: « Jamais personne n'a présidé la chambre avec plus de talent que vous; j'espère bien que vous remontrerez un jour au fauteuil, mais le moment n'en est pas venu. » Ce qui équivalait à dire: Vous me désobligeriez beaucoup si vous portiez vos vues sur la présidence, et si vous vous laissiez faire l'instrument d'une intrigue contre le cabinet.

M. Sauzet a été très satisfait des dispositions que lui a manifestées le roi. Il attache une très-grande importance à présider la chambre.

M. Dupin n'a pas été aussi satisfait que M. Sauzet. Il y a quatre ou cinq ans qu'il est descendu du fauteuil, et il ne s'en est pas encore consolé. A plusieurs reprises, il a fait faire des démarches auprès du ministère pour obtenir qu'on jetât de nouveau les yeux sur lui et qu'on le laissât reprendre une position qui lui convenait si bien; mais ça a toujours été sans succès. Le ministère n'avait guère de raisons pour préférer M. Sauzet à M. Dupin; mais il craignait que s'il adoptait M. Dupin pour son candidat, l'opposition ne se servit de M. Sauzet, bien qu'elle ne soit attirée vers lui par aucune sympathie, pour faire essuyer un échec à l'administration. C'est ce qui explique pourquoi il s'est toujours montré si froid vis-à-vis des prétentions de M. Dupin. M. Dupin s'est quelquefois vengé du peu de concours qu'il trouvait dans le cabinet en lui infligeant, tantôt à la tribune, tantôt dans les bureaux, tantôt, enfin dans les conversations particulières, ces mordantes épigrammes qui ne tuent pas un cabinet, ce qui fait qu'aux Tuileries on les pardonne assez facilement, mais qui blessent l'amour-propre des gens d'une façon bien cruelle. Il est donc assez naturel de supposer que peut-être M. Dupin avait encore une fois rêvé que cette année il remonterait au fauteuil; c'est ce qu'a pensé le ministère, et, comme cela ne rentrait pas dans ses convenances, il a fait intervenir le roi pour déterminer M. Dupin à se tenir à l'écart. On ne sait pas encore ce que ce dernier a répondu au roi quand le roi lui a témoigné ses bonnes dispositions pour l'avenir, mais il n'est pas probable qu'il ait fait obstacle à la pensée de S. M. M. Dupin ne sera donc pas pour M. Sauzet un concurrent sérieux.

Reste à savoir ce que fera l'opposition et à quel parti elle s'arrêtera; jusqu'à présent rien n'est décidé, et rien n'a pu l'être, attendu que, ainsi que nous l'avons déjà dit précédemment, on réunirait à grande peine en ce moment trente à quarante députés de l'opposition. Il n'existe donc que des projets, projets qui, comme toutes les conceptions individuelles, auront besoin d'être approuvés et acceptés pour obtenir quelque valeur. Nous ne parlerons pas du conseil qu'on voudrait donner aux différentes nuances de l'opposition de voter l'une pour M. Dupont (de l'Eure), l'autre pour M. Odilon Barrot, une troisième pour M. Billault, etc.; de perdre, en un mot, leurs voix sur des individualités, dignes assurément de ce témoignage d'estime. Si ce conseil ne vient pas directement du ministère, il lui conviendrait fort au moins qu'il fût suivi de tous points. Mais nous ne croyons pas que l'opposition s'y soumette. On lui proposera une autre combinaison qu'on présente déjà comme devant avoir un caractère très-décidé d'hostilité contre le cabinet; cette combinaison, la voici:

On opposerait à M. Sauzet l'honorable M. Dufaure, pour lequel toutes les nuances de l'opposition voteraient, et qui aurait de plus les voix des amis de M. Molé. Avec cet appoint, M. Dufaure serait certain de l'emporter, et dès le premier acte de la chambre on saurait quelle majorité il sera possible de réunir contre M. Guizot, soit sur la question du droit de visite, soit sur celle du Maroc, soit sur celle de Taïti, selon que ses adversaires s'entendront entre eux pour faire de l'une de ces trois questions un terrain commun sur lequel on marcherait d'accord.

La candidature de M. Dufaure serait pour l'opposition un moyen de se compter, et c'est à ce titre qu'elle sera, assure-t-on, proposée à la gauche. Nous ne savons si cette combinaison prévaudra, et si M. Dufaure lui-même, qui n'arrivera, dit-on, à Paris, que le 25 au soir, s'y prêtera; mais il suffit qu'elle soit dans les choses possibles pour que nous en ayons parlé.

— Le gouvernement ne s'amende pas dans l'interprétation qu'il a publiquement donnée à la résistance du conseil municipal d'Angers aux prétentions de M. Augustin Giraud. Le *Journal des Débats* accuse la conduite de la majorité du conseil d'être anarchique. On est l'anarchie, sinon du côté de ceux qui bravent la majorité en voulant lui imposer une ligne que la loi l'autorise à ne pas accepter? Vous êtes le maire de par la loi, mais c'est aussi de par la loi

consolations les plus inépuisables et nos meilleurs points d'appui en face des maux immenses auxquels nous ne savons opposer que des remèdes si bornés, nous les trouvons dans l'inaltérable constance et dans l'amour du devoir qui pénètrent et qui soutiennent ces âmes d'élite.

Les départs de Bicêtre pour Maréville suivront immédiatement les nôtres. Dix-sept malades partirent le 25 septembre, dix-sept le 25, et seize le 27.

« Bon nombre de nos aliénés, m'écrit M. le directeur de Bicêtre, ont éprouvé une amélioration sensible par les apprêts du départ et le départ lui-même. D'agités qu'ils étaient, ils sont devenus plus calmes, et presque tous ont pu être transférés sans l'emploi de la camisole de force. »

« Cependant j'ai remarqué que quelques uns étaient attristés de quitter l'établissement, et même un certain nombre ont versé des larmes; mais en général le voyage leur a procuré une heureuse distraction. »

Nous croyons qu'il reste à expédier un convoi de dix-huit malades de Bicêtre pour l'asile de Dijon. L'époque à laquelle cette translation aura lieu est encore ignorée.

Tout ce qui précède soulève une grave question. Le changement est utile aux aliénés. Nous le savons: leur agitation s'apaise par le passage d'un dortoir dans un autre, par l'enlèvement d'un meuble, par une substitution de costume; tout asile d'aliénés, on ne saurait trop le redire, doit être plein de dispositions favorables à ce mode d'action, à ce genre d'influence sur ceux qui l'occupent. Toutefois, jamais ce fait, depuis longtemps noté par nos maîtres Pinel et Esquirol, n'avait été confirmé avec autant d'éclat qu'il vient de l'être par ces derniers voyages. Nous n'avons vu ni lu rien de plus remarquable que les deux faits qui concernent les malades Blanchard et Larmée, dont les accès de manie, intermittente pour l'une, rémittente pour l'autre, ont été arrêtés à leur invasion par les apprêts du voyage et par le voyage même. Nous ne connaissons rien de plus intéressant que ce que nous avons rapporté des malades Billardon, Grégoire, Hollait, Crépot, Darratin, Fournereau, Duhoire, Chaumusard, Crespel, Fernebach, Rosi et Degland. Ici, c'est une malade (Billardon) toujours sombre, ne répondant jamais à aucune interpellation, se relevant la nuit pour frapper de ses sabots la tête de ses compagnes endormies, ayant refusé jusque là de me laisser prendre sa main, qui, remuée tout-à-coup sous son épaisse enveloppe, est la première cette fois à me tendre le bras, à me donner la main, et me dit adieu en montant en voiture. Ce sont des cœurs complètement formés qui se rouvrent au sentiment de la reconnaissance (Hollait, Darratin, Roger). Là, nous voyons une personne toujours en mouvement, pirouettant, courant, escaladant,

que nous sommes conseillers. Il y a eu conflit entre nous; que l'opinion publique nous juge. — Mais, dit à tout propos le pouvoir, l'opinion publique c'est le corps électoral. — Eh bien! soit, dissolvez le conseil et faites un appel aux électeurs. Mais ici s'arrête la logique du ministère. Il veut bien que le corps électoral représente l'opinion, quand cette opinion lui est favorable; mais c'est tout différent quand l'opposition la le dessus. C'est en vertu de cette contradiction qu'il admet les sollicitations d'un député, c'est-à-dire de la personnification d'un collège électoral, quand ce député est ministériel, et qu'il leur tourne le dos quand elles viennent d'un député de la gauche.

Quoi qu'il en soit, ce qui se passe à Angers est profondément immoral; cette administration chassant les conseillers au moyen de l'extinction des lumières est scandaleuse, et le cynisme avec lequel on soutient les révélations les plus éclatantes n'est pas moins démoralisant. Combien de temps laissera-t-on encore debout ce maire sans administrés, qui cause par son entêtement la suspension de tous les travaux, la stagnation de toutes les affaires municipales? Autant de temps que durera le ministère, qui croit montrer de la force en faisant de l'entêtement.

— On se rappelle que l'année dernière une commission a été formée au ministère des finances pour étudier les rapports du trésor avec les caisses d'épargne et rechercher les moyens de rendre moins onéreuse pour nos finances l'intervention de l'Etat dans ces utiles établissements. De longues délibérations avaient eu lieu sans qu'aucun résultat eût été obtenu. Cependant, il paraît que le 13 une nouvelle séance a été tenue sous la présidence de M. Lacave-Laplagne, et qu'on est enfin tombé d'accord sur les bases d'un nouveau régime qui serait institué par voie législative.

Un projet de loi sera présenté à cet effet dans la session prochaine, et comprendra sans doute les mesures annoncées dernièrement par le *Moniteur* au sujet des 100 millions qui restent encore disponibles sur l'emprunt de 450 millions voté en 1841.

— Le *Journal des Chemins de fer* nous apprend qu'à la tête de la compagnie nouvelle qui vient de se former pour soumissionner le chemin de fer de Paris à Lyon, et dont la souscription est ouverte chez M. Calon, banquier, rue Hauteville, 53, se trouve M. Barbet, maire de Rouen et membre de la chambre des députés. Nous pensions que ce qui s'était passé dans la session dernière, à l'occasion des députés intéressés dans les entreprises de chemins de fer, devait avoir, pour quelque temps au moins, détourné nos honorables de ces sortes d'entreprises. La participation de M. Barbet à la compagnie du chemin de Lyon prouve que nous nous sommes trompés.

Bulletin de la Bourse de Paris du 16 décembre 1844.

Avant l'ouverture, la rente était à 83 40, d'abord offerte, puis demandée. Le premier cours au parquet a été 85 05. La rente a d'abord été cotée à 85 f., puis elle est montée graduellement à 85 20, et elle est restée demandée au parquet à 85 15.

A quatre heures, elle était à 85 17 1/2. Affaires en fonds publics.

Trois pour cent	85	»	Caisse Lafitte	1 00	»
Quatre pour cent	108	»	—	5072	50
Quatre et demi pour cent	»	»	Obligations de Paris	1475	»
Cinq pour cent	120	80	CHEMINS DE FER.		
Emprunt de 1844	86	55	Saint-Germain	1015	»
Trois pour cent belge	»	»	Versailles, rive droite	560	»
Quatre et demi pour cent b	»	»	— rive gauche	373	»
Cinq pour cent belge	106	3 4	Paris à Orléans	1120	»
Cinq pour cent romain	104	1 2	Paris à Rouen	1045	»
Cinq pour cent napolitain	98	60	Rouen au Havre	802	50
Cinq pour cent portugais	57	0 0	Avignon à Marseille	950	»
Trois pour cent espagnol	31	1 8	Strasbourg à Bâle	312	50
Deux et demi pour cent hol	62	1 2	Orléans à Bordeaux	655	»
Banque de la France	3275	»	Orléans à Vierzon	735	»
Comptoir Ganneron	1237	50	Amiens à Boulogne	615	»
Banque belge	585	»	Paris à Sceaux	»	»

Afrique française.

ALGER, le 10 décembre. — Il paraît certain maintenant que jusqu'au retour de M. le maréchal duc d'Isly, qui n'aura lieu que dans les derniers jours de janvier, le siège du gouvernement de l'Algérie restera dans la province d'Oran, où il a été transféré par le gouverneur intérimaire, M. le lieutenant-général de Lamoricière. C'est, du reste, dans cette partie de la colonie que se traitent depuis quelque temps les affaires les plus importantes. On suppose que M. le lieutenant-général de Lamoricière s'est mis en rapport avec le gouvernement du Maroc, mais que celui-ci joue encore au plus fin tout comme avant les derniers événements.

J'ai eu déjà l'occasion de vous faire observer qu'aucune mesure n'avait été prise pour arriver à la délimitation des deux territoires; cette question amènera très-certainement de nouveaux embarras, une nouvelle rupture peut-être. Enfin, je vous ai dit que l'échange des prisonniers n'avait pas encore eu lieu. Les Marocains faits prison-

frappant, jamais en repos, jamais assise (Fournereau), métamorphosée subitement, et se tenant sans la moindre difficulté sur la banquette d'une diligence pendant trente heures, elle qu'on pouvait à grand'peine arrêter pendant trente secondes. Les malades les plus redoutables et les plus redoutés (Crespel, Chaumusard, Fernebach, Rosi, Degland) déposent leur fureur et deviennent aimables. Elles causent familièrement avant de monter en voiture, presque ainsi que des voyageuses raisonnables; elles laissent éclater leur joie comme de jeunes filles folâtres en considérant la fraîcheur de leurs vêtements; elles sont tranquilles et sages pendant toute la route; pour la première fois depuis longues années elles ne proferent aucune injure, aucune parole obscène, aucun jurement, aucun blasphème; elles rient doucement, et la dame sous-surveillante qui les accompagne éprouve autant de surprise que de bonheur à les voir souper sans camisole à leur arrivée à Lille.

Caillaux retrouve sa mémoire perdue; Lesueur passe de la plus vive agitation à une parfaite tranquillité; Lesbabet, toujours furieuse, et qu'on voyait partir avec grande anxiété, se montre en voyage douce comme une colombe, et se met au travail en arrivant; Deletré rentre en possession de sa conscience et s'accuse du mal qu'elle peut avoir fait (1).

La science ne profitera-t-elle donc pas de cette révélation? Ne pourrait-elle coordonner et systématiser les démonstrations ou les avertissements du hasard? Laissera-t-elle s'éteindre un pareil jet de lumière? Ce que la vue d'une voiture, d'habilllements neufs, de dispositions inusitées produit, par mesure administrative, dans l'organisme le plus déchu, sera-t-elle impuissante à le prescrire en connaissance de cause, *ex professo et experto*? Elle, qui a charge d'âmes en peine, ne saura-t-elle faire plus pour les lever de leur chute que ceux qui ne doivent à nos malades que le vivre et le couvert? Fait-elle ce qu'elle doit quand elle n'est pour rien dans ce qui surgit autour d'elle de plus remarquable et de plus fait pour exciter toute sa convoitise? Il existe des guérisons d'épilepsie produites par un grand accident, par une large brûlure ou par l'amputation d'un membre, et la science ne sait puiser aucune règle de traitement utile dans de pareils faits. Voici des accès de manie qui avortent en présence de quelques

(4) Les incidents du dernier convoi n'infirmen en rien les faits recueillis précédemment et l'intérêt qui s'y attache. Qui pourrait demeurer paisible en face des convulsions de plusieurs épileptiques réunis en un si petit espace? Il faut seulement en conclure que le mélange de ces malades avec d'autres est une chose fâcheuse, et que leur déplacement offre de plus grandes difficultés.

niers par nos troupes à l'affaire d'Isly et à Mogador sont toujours au fort Mers-el-Kebir, et ceux de nos compatriotes tombés au pouvoir des Marocains, retenus dans l'intérieur de l'empire. D'où vient que les choses restent si long-temps dans un pareil état ? Le gouvernement, on ne saurait le dissimuler, est désireux de pouvoir annoncer un résultat aux chambres législatives qui vont bientôt commencer leurs travaux ; et cependant, vous le voyez, tout reste dans le statu quo. On serait tenté d'en conclure que de nouvelles difficultés ont surgi.

Une partie des troupes stationnées dans notre province est toujours employée aux travaux des routes, qui sont poussés activement, et tout est parfaitement tranquille ici.

Les dernières nouvelles de l'Est sont satisfaisantes. Tout est rentré dans l'ordre aux environs de Dellys et de Bougie, et depuis les dernières affaires on n'a signalé aucune tentative de révolte. On compte, pour l'expédition qui doit être dirigée au printemps contre la Kabylie, sur le concours des tribus de ces contrées, qui ont fait récemment leur soumission.

— Le 5 décembre, à 11 heures 22 minutes du matin, un spectacle aussi inattendu que peu agréable s'est offert aux regards des rares promeneurs qui se trouvaient alors sur la place du Gouvernement.

D'un nuage blafard qui stationnait en rideau à deux lieues environ sur la rade, une trombe s'est formée en quelques minutes, et, bien qu'à sa base elle ne fût pas en cuvette, elle n'a pas laissé de prendre à vue d'œil une dimension considérable par rapport à son peu d'élévation au-dessus du niveau de la mer. La mer, quelque peu agitée près du port, commençait, au large, à prendre une physionomie menaçante à cause de l'attraction que la colonne d'air semblait déjà lui faire ressentir. Il venait en ce moment nord-est-frais, et il paraît qu'à mesure que la trombe s'allongeait en tuyau, le courant d'air la brisait vers sa base, qui, comme nous l'avons déjà dit, n'était pas formée en cuvette, et ainsi n'offrait aucun appui au choc toujours violent de la vapeur aqueuse.

Ce phénomène, qui a été observé du haut de la terrasse de l'Intendance militaire par la personne qui nous communique ces détails, a eu trop peu de durée sous le rapport de la science ; mais, vu sa direction, son rapprochement de la ville, et aussi la promptitude avec laquelle elle s'est formée, il n'y a pas lieu de regretter cette circonstance, car elle n'aurait pas manqué sans doute de causer des pertes immenses si, avec le temps pluvieux qui règne, elle était venue fondre sur Alger.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le texte du traité qui a mis fin à nos démêlés avec le Maroc. Ce texte est parfaitement conforme à celui que nous avons publié il y a deux mois, d'après le *Toulonnais*, qui en avait, dit-on, reçu communication de M. Bugeaud ; nous croyons donc inutile de le reproduire.

La *Gazette des Tribunaux* contient ce qui suit :

« Plusieurs journaux se sont entretenus d'une question de la plus haute importance, la création par la banque de France d'un comptoir d'escompte à Alger qui permettrait à cet établissement financier de desservir toutes les opérations du bassin de la Méditerranée. Comme on le voit, le projet est vaste et mérite une sérieuse attention. Aussi avons-nous appris que M. le ministre des finances s'est empressé de consulter le conseil de la banque à l'effet de bien constater si son privilège lui permet de porter ses opérations hors du territoire avant que le régime des ordonnances ait cessé en Algérie et que sa réunion à la France ait été prononcée par la loi ; enfin si le contrat d'association de la banque lui permet de créer ce comptoir dans une colonie sans l'assentiment de ses actionnaires, dont les intérêts, placés sous la haute surveillance de M. le ministre des finances, se trouveraient, dans l'état des choses, sous la direction immédiate du département de la guerre, auquel ressortit le gouvernement de l'Algérie. »

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de faire envoi spécial aux chambres de commerce des premiers renseignements qu'il a reçus de l'ambassadeur du roi en Chine sur les pays parcourus par l'expédition commerciale qui l'accompagne. Ce sont des informations sur les débouchés actuels ou à ouvrir et les retours à opérer en ces pays, et sur les divers produits fabriqués qui y ont ou peuvent y avoir cours.

Le *Journal de La Haye* du 11 nous fait connaître en quoi consistent les changements à la loi fondamentale contenus dans le projet de révision déposé sur le bureau par huit membres de la seconde chambre. La responsabilité ministérielle, les élections directes, le droit de dissolution, une nouvelle constitution de la première chambre : telles seraient les garanties nouvelles dont l'opposition veut doter le pays, et dont l'absence montre à quel point la Hollande est loin de jouir d'un gouvernement constitutionnel régulier et complet. La couronne, le ministère et la première chambre s'opposent à tout changement. Il s'agira de voir si la deuxième chambre, avec l'aide de l'opinion, parviendra à vaincre cette masse de puissances résistances.

apprêts de voyage ; voici des malades qui se relèvent, pour quelques instants au moins, du dernier degré d'abaissement, qui retrouvent, après les avoir depuis si long-temps perdus, une partie des attributs de la raison. La science, si elle n'a pas l'honneur de ces faits, ne pourra-t-elle en maintenir la durée ou les faire renaître ? Ne puisera-t-elle rien, rien dans cet avertissement ? Deputés quand doit-elle se borner à contempler, à enregistrer, au lieu d'agir ?

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?

Hélas ! nous le disons avec un amer chagrin : c'est que la science a tenté dans cette voie pour mettre à profit et imiter les effets et les fruits du hasard est resté stérile ; bien souvent même elle n'a fait qu'ajouter un mal à un autre au lieu de le guérir. Les moxas, les cautères, les applications comburantes de toute espèce n'ont éveillé chez les pauvres malades qu'une douleur sans compensation. Ces agents, qui suffisent pour tourmenter, sont trop petits pour guérir.

Il faut que l'art, qui doit être conservateur, s'impose une sage réserve dans le choix et dans l'emploi de ses moyens de réparation : il ne peut enlever un membre, déterminer une brûlure étendue, opérer des mutilations profondes dans l'espérance incertaine d'une guérison. Le domaine de l'action de l'homme est borné, ce n'est pas à lui qu'appartient l'infini ; mais ce qui lui est accordé d'étendue suffit à sa force, et il recueille toujours, quand il y apporte de sages dispositions, quelque fruit de ses recherches et de son travail. Celui-là ne fait que peu de bien qui, s'il n'obtient pas ce qu'il a rêvé, croit n'avoir rien obtenu. Il faut savoir, en ce champ de labeur, ne rejeter aucune récolte et se tenir pour satisfait de toute conquête imprévue aussi bien que prévue. Dieu seul fait tout d'une pièce ce qu'il fait, l'homme cherche ; il cherche une chose et en trouve une autre, qu'importe ? S'il ne peut guérir, il améliore, il calme, il console. C'est la recherche continue qui est digne d'éloge.

Voyons quels sont déjà les fruits des mesures qui viennent d'être racontées.

(La suite à un prochain numéro.)

Chronique.

Dans son audience d'hier la cour d'assises de notre ville s'est occupée d'une accusation d'incendie portée contre le nommé Claude-Marie Mercier, maréchal-ferrant, demeurant à la Chapelle-de-Mardore.

Pendant la nuit du 13 au 14 juin dernier, un incendie se déclara dans la commune de la Chapelle-de-Mardore. Une maison se composant de cave, cuisine au rez-de-chaussée, grenier et hangar fut entièrement la proie des flammes. Cette maison appartenait au sieur Barberet et était occupée par le nommé Mercier. Ce dernier, sa femme et ses enfants étaient absents lorsque la maison était en feu. La rumeur publique attribua l'incendie à Mercier, et plusieurs circonstances vinrent donner de la consistance à cette opinion. Ainsi, au mois de janvier, Mercier avait fait assurer pour une somme de deux mille francs son mobilier, qui, disait-on, n'en valait pas plus de cinq cents. Le lendemain de l'incendie, la fille Bouton découvrit dans un bois, près de la maison incendiée, une caisse enfouie dans la terre ; on voulut reconnaître cette caisse, mais elle disparut presque aussitôt. Le même jour, la fille Bouton trouva encore dans un autre bois peu éloigné un sac rempli de linge appartenant à Claude Mercier. Dans une perquisition faite au domicile de Mercier père, on trouva également, cachées dans un arrière grenier, sous la paille, deux caisses remplies de linge et d'effets appartenant à Claude Mercier. Sa mère, présente au moment de cette découverte, déclara qu'ils ignoraient tous le dépôt de ces caisses. Enfin, un témoin, qui se trouvait dans un bois à trois heures du matin la nuit de l'incendie, déclara qu'il avait cru reconnaître l'accusé.

Toutes ces charges se sont fort affaiblies aux débats. Mercier, en protestant de son innocence, expliquait à MM. les jurés que son beau-frère, avec lequel il est depuis long-temps brouillé, l'avait menacé à diverses reprises de le pendre ou de l'envoyer aux galères. Cet individu est lui-même actuellement accusé d'avoir incendié sa propre maison. Plusieurs témoins venaient en effet déposer de ces faits. Quant aux caisses trouvées chez son père, l'accusé déclarait qu'en effet il les y avait déposées pour soustraire une partie de son mobilier au malheur qu'il prévoyait.

M. Proton a tiré habilement parti de ces moyens de défense, et, dans une énergique plaidoirie, il a demandé que son client fût complètement déchargé de l'accusation portée contre lui.

Déclaré non coupable du crime d'incendie, Mercier a été acquitté.

— Hier, à quatre heures du soir, des ouvriers étaient occupés à reculer des matériaux sur le pont provisoire du Change pour charger une des piles en construction, lorsque la partie du côté de la place d'Albon du pont américain a fait la bascule. Quatre ouvriers sont tombés dans la Saône avec les matériaux et n'ont pu être retrouvés. D'autres ouvriers qui travaillaient sur la pile dont nous venons de parler ont été blessés.

— Un commencement d'incendie a eu lieu hier sur les trois heures du soir dans la rue du Bœuf, au bas de la montée de Tire-Cul. Grâce à de prompts secours, le feu a été bientôt éteint.

— L'ouverture de l'exposition de la Société des Amis des Arts aura lieu vendredi prochain 20 du courant. Les jours consacrés au public seront le dimanche, le mardi, le mercredi et le jeudi de chaque semaine.

Les jours réservés aux souscripteurs seront le vendredi et le samedi. La salle sera fermée le lundi.

— On écrit d'Avignon, 13 décembre :

« Tous nos environs sont couverts de neige, et la température a varié constamment depuis huit jours de deux à cinq ou six degrés Réaumur. Le Rhône est pris par les glaces et la navigation interrompue. Le vent du midi qui a commencé à souffler légèrement depuis quatre heures de l'après-midi fait fondre la neige, une débâcle partielle vient d'avoir lieu, quelques bateaux chargés de charbon ont été cotés bas.

» Dieu fasse que le vent ne se mette pas au nord, tous nos arbres verts seraient détruits par le verglas.

» Les garances, qu'une panique parmi les détenteurs avait fait baisser, sont mieux tenues. Le prix des rosées varie de 52 à 55 fr., les paluds de 55 à 58 fr.

» Ce cours se soutiendra probablement, car la matière est rare en campagne,

» Les soies n'ont subi aucune variation. »

— Mercredi dernier, une foule de citoyens accompagnait le convoi de M. Leyat, chef d'institution à Vienne. La douceur de son caractère, ses idées généreuses et avancées l'avaient fait aimer et estimer de tous. M. Vincent, un des directeurs de l'enseignement mutuel, a prononcé sur sa tombe quelques paroles touchantes et qui ont fait connaître la vie simple et laborieuse de l'homme qui s'était voué à l'instruction de la jeunesse comme à un apostolat.

(*Moniteur Viennois.*)

Spectacles du 18 décembre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o Les Diamants, opéra comique. — 2^o Giselle, ballet-pantomime.

CÉLESTINS. — 1^o La Terrasse de Fourvières, prologue. — 2^o Le Diable à Lyon, drame.

Nouvelles diverses.

Voici un fait que nous donnons comme exemple aux administrations françaises :

« Une amélioration importante vient d'être introduite dans le service d'exploitation des chemins de fer de Hollande. Les voitures de première classe, dites diligences, sont munies à l'intérieur de chauffoirs en cuivre rouge battu, remplis d'eau bouillante. Ces chauffoirs sont organisés de manière à ne pouvoir jamais occasionner d'accidents ; ils ne gênent en rien la commodité des voyageurs, qui, de cette manière, ne sont pas exposés au froid pendant le trajet. »

— On écrit d'Esternay au *Journal de la Marne* :

« Un déplorable accident vient de répandre le deuil dans la commune du Meix-Saint-Epoing, canton d'Esternay. Le 4 courant, un chevreuil, poursuivi par des loups, s'était jeté sur la glace dont était couvert l'étang de Bricot-la-Ville. Trop faible encore pour supporter son poids, la glace s'était brisée et l'animal avait péri. Le sieur Honoré, garde particulier de M. le vicomte de Morel-Vindé, aperçut cette pièce de gibier et voulut s'en emparer. Il transporta sur les lieux une civière et deux boîtes de paille, monta sur ce traîneau improvisé et s'y fit glisser, malgré les conseils des autres gardes ses amis.

Il va saisir le chevreuil, lorsque la glace se rompt ; Honoré est englouti. Cependant il parvient à se soulever, se soutient au moyen des glaçons qu'il entoure et lutte pendant trois grands quarts d'heure contre la mort. Le malheureux Honoré implore en vain le secours de ses camarades, dont il était séparé par une distance de près de

80 pieds. Les bûcherons du voisinage accourent. On lui jette à plusieurs reprises une corde qui ne peut l'atteindre. Un d'entre eux, bon nageur, casse la glace pour le secourir ; mais à peine a-t-il parcouru quelques brasses que, saisi par le froid, ses membres s'engourdisent, et il demande lui-même à être retiré. Cette scène fut effrayante à voir : Honoré, abandonné et désormais sans espérance, eut une cruelle agonie de trois quarts d'heure ; il se vit périr de froid, au milieu des eaux et de la glace, sans être noyé. Vingt-quatre heures après on le retira à l'aide d'une nacelle que M. Guillot de Vindé envoya chercher à Anglure. »

— M^{lle} A. M..., de Puylaurens, personne d'une piété exemplaire, se rendait fréquemment auprès de M. Barthe, curé d'Aubezines (Tarn), son directeur. Un dimanche, au moment de la messe, le curé déclara au maire qu'il résigne ses fonctions. Peu de jours après, M^{lle} A. M... avait disparu de la maison paternelle. Grand émoi dans la commune : l'enlèvement récent d'Eugénie Alby, la réputation de fille pieuse qu'avait su se faire M^{lle} A. M..., la disparition du curé, tout fit croire aux parents que leur fille s'était retirée dans quelque maison religieuse. Leurs recherches furent actives, mais infructueuses. Enfin, on apprit qu'à Castelnaudary, le prêtre Barthe et la jeune fugitive avaient été reconnus par l'aubergiste chez lequel ils avaient soupé en tête-à-tête. Ils partirent le lendemain matin de l'auberge où ils avaient passé la nuit. On a depuis perdu leurs traces. Les uns croient qu'ils sont à Toulouse, d'autres prétendent qu'ils se sont embarqués à Marseille pour l'Algérie.

Des faits pareils n'ont pas besoin de commentaires.

(*Courrier de Castres.*)

— Naguères deux braconniers de la commune de Monteil venaient d'abattre un lièvre, objet de leurs incessantes poursuites, et ils ne l'avaient pas encore relevé, lorsque le garde champêtre arriva et leur déclara procès-verbal. « Monsieur, lui dirent les chasseurs, nous vous en supplions, acceptez quelque chose, mais ne faites pas de rapport. » Le garde est inflexible ; il y a des ordres, et il ne connaît que ça. « Au surplus, ajouta-t-il en se retirant, je suis bien aise que les leçons dont quelques-uns de mes collègues ont été l'objet ne soient pas tout-à-fait perdues ; je persiste donc dans mon dire, et voilà ! — Bah ! se dirent à leur tour les chasseurs, qui, lorsqu'ils furent seuls, s'empressèrent d'aller relever le lièvre, puisque M. le fonctionnaire de la banlieue est si raide à l'endroit des transactions, jouons-lui un tour... »

Ce qui fut dit fut fait. Le lendemain, le lièvre, tout mort qu'il était, fut placé dans un champ voisin de la maison du garde dans l'attitude d'un lièvre à la couche (*au jhas*). L'enfant du garde, que l'on avait eu soin d'attirer vers cet endroit, le vit, et fut, sans mot dire, porter à son père la nouvelle d'une si heureuse rencontre. Le père prit vite le fusil, accourut sur les lieux à pas de loup, et, quand il fut à une portée raisonnable, déchargea son arme sur l'animal, qui ne fit pas le moindre mouvement. Il allait donc relever sa proie, quand les deux chasseurs de la veille se présentèrent à lui et rédigèrent incontinent, non pas un procès-verbal, mais un rapport très-circonstancié à l'adresse de M. le procureur du roi.

Nous ignorons encore ce qu'il a été statué pour le garde ; quant aux chasseurs, ils ont été mis sous la main de la loi, et le lièvre qu'ils avaient produit comme pièce justificative a été envoyé aux cuisines de l'hospice.

(*Idem.*)

— La pêche du corail sur les côtes de l'Algérie, qui, depuis le seizième siècle, a fixé l'attention de la France, et lui a presque continuellement appartenu à titre de concession et au prix d'une redevance qu'elle payait à la régence d'Alger, lui appartient en propre depuis la conquête. Bien que les Français aient le droit de pêcher le corail sans acquitter aucune redevance non seulement sur le littoral de l'Algérie, mais encore, et en vertu du traité du 24 octobre 1832, sur celui de la régence de Tunis, les pêcheurs napolitains, toscans, sardes et autres, tenus de payer à la France une prestation fixée à 1,160 fr. pour la saison d'été et à 535 fr. pour la saison d'hiver, formant ensemble la somme de 1,695 f., exercent presque exclusivement cette industrie.

Le montant des prestations perçues par le trésor a été en décroissant, depuis 1838, d'une manière sensible. Le prix du corail, objet de mode, ayant baissé, surtout en Europe, les pêcheurs trouvent le taux du droit qu'ils ont à payer proportionnellement trop élevé. D'un autre côté, invités à exploiter les bancs de corail qui bordent les côtes de la Toscane et de la Sardaigne, où des charges bien moindres leur sont imposées, ils ont déserté d'année en année les côtes de l'Algérie, particulièrement la pêcherie de La Calle, centre de l'exploitation. Toutefois, ils ne se sont éloignés qu'à regret, le corail des mers d'Alger et de Tunis ayant plus de prix, surtout à cause de sa grosseur, que celui qu'ils pêchent sur les rivages de la Sardaigne et de la Toscane.

Depuis plusieurs années, de vives instances ont été faites par les agents diplomatiques étrangers, afin d'obtenir, en faveur des pêcheurs de leurs nations respectives, une diminution du droit à payer à la France et quelques améliorations dans les conditions de leur existence sur la côte de l'Algérie pendant la durée de la pêche. La plupart de ces améliorations sont maintenant réalisées. L'église de La Calle a été reconstruite, un hôpital civil s'achève en ce moment, et, en attendant, les corailleurs malades sont reçus dans les hôpitaux militaires de la côte ; enfin, les fonds nécessaires pour le curage du port de La Calle ont été accordés, et un phare a remplacé le feu du port qui y avait été provisoirement établi.

Le moment semble donc venu pour ranimer la pêche du corail sur les côtes d'Algérie, et, pour relever cette branche de produits, d'opérer sur le droit de pêche une réduction qui puisse concilier l'intérêt du trésor avec la satisfaction qu'il est utile de donner aux corailleurs étrangers.

On doit ajouter que les pêcheurs des côtes d'Italie ont manifesté l'intention de se rendre l'année prochaine à La Calle en plus grand nombre que les années précédentes, sur l'espérance qui leur a été donnée que le droit de pêche serait, pour 1845, réduit dans une proportion notable.

La prestation de 1,160 francs pour la saison d'été étant la seule perçue, attendu que la pêche d'hiver est presque entièrement nulle, c'est sur cette prestation que portera, en réalité, la réduction projetée. Le nombre des bateaux corailleurs, qui s'accroîtra sans doute par suite des nouveaux avantages accordés, et qui reviendra ce qu'il était dans les années antérieures à 1838, rétablira d'ailleurs l'équilibre dans ce revenu, si même il ne le surpasse.

— Les nouvelles qui nous arrivent sur les résultats des fouilles pratiquées dans le sol de l'ancienne Ninive (Korsabad, près Mosul, en Palestine), pour le compte du gouvernement français, sous la direction de M. Botta, continuent à présenter de l'intérêt. Cent soixante ouvriers sont maintenant employés à ces fouilles. En outre des murs qui sont littéralement couverts de sculptures et d'inscriptions, on a mis à découvert plusieurs morceaux d'antiquité dont l'usage ou le caractère sont jusqu'à ce moment entièrement inconnus. Par exemple, sous les larges briques qui forment le sol d'un palais, on a trouvé de longues pierres creusées intérieurement et extérieurement.

ment ornées de figurines en émail représentant des hommes et des animaux, sans que rien à la surface du sol indiquât l'existence de ces pierres et leur destination. Dans un autre endroit, on a mis à jour de longues rangées de vases en terre d'une dimension remarquable, placés sur un sol en briques et remplis d'ossements humains. Ces vases sont semblables à ceux qui ont été trouvés à Babylone, à Ahwaz et dans d'autres localités du sud de la Perse. Le palais dont il s'agit aura été entièrement pillé avant d'avoir été détruit; car il n'a été trouvé dans ses ruines ni joyaux ni ustensiles, pas même un seul de ces petits anneaux qui sont si communs dans le voisinage. On a seulement extrait quelques animaux en bronze, notamment un lion d'un beau style et un morceau d'une des roues d'un chariot de guerre.

La circonstance la plus extraordinaire, c'est que les morceaux d'albâtre dont les murs sont revêtus, et qui sont couverts de sculptures et d'inscriptions, ont également des inscriptions sur leur surface postérieure, et il paraît certain que ces inscriptions ne sont pas en langue assyrienne mais babylonienne. Comme on ne peut raisonnablement supposer que les architectes auraient été assez fous pour faire graver des inscriptions qui ne pouvaient être lues qu'à la condition de démolir le mur, on doit présumer que ces morceaux d'albâtre ont servi deux fois, c'est-à-dire qu'ils ont d'abord appartenu à un palais babylonien, et que les Assyriens les ayant emportés pour les utiliser dans de nouvelles constructions, y auront gravé d'autres inscriptions. Jusqu'à ce moment, les sculptures trouvées sur le revers de ces pièces d'albâtre n'ont pu être expliquées, les musées de l'Europe ne possédant aucun fragment du au ciseau des artistes babyloniens. Quelques-uns des derniers bas-reliefs sont remarquables; le plus intéressant est celui qui représente le siège d'une ville située sur une île. La mer est couverte de vaisseaux dont la poupe se termine en tête de cheval; les soldats placés à bord de ces vaisseaux sont occupés à porter des troncs d'arbre pour construire une digue. On voit sur l'eau une foule d'animaux marins, comme des poissons, des crabes et des chevaux de mer ailés. La richesse des ornements et l'immense quantité des

sculptures qui embellissent ce palais sont vraiment extraordinaires, et on comprend difficilement comment une si magnifique construction a pu être ainsi engloutie.

L'ambassadeur français à Constantinople n'a pas encore obtenu l'autorisation de faire partir toutes ces richesses artistiques pour Paris, quoiqu'il soit depuis long-temps en instance auprès du divan pour cet objet, et cela précisément dans un moment où les Anglais transportent librement des cargaisons entières d'objets d'antiquité du fond de l'Asie-Mineure à Londres.

Dans un voyage qu'il vient de faire à Saint-Petersbourg, M. Murchison avait exprimé un vif désir d'obtenir pour le musée du collège royal des chirurgiens de Londres un squelette et une peau de bœuf auroch; l'empereur s'est empressé de donner des ordres pour que l'on se procurât un individu de cette espèce remarquable. Le bœuf auroch ou *bos primigenius*, qui s'étendait autrefois, comme le mammoth et d'autres espèces perdues, sur une grande étendue de pays, est aujourd'hui le seul ruminant vivant qui représente les grands mammifères primitifs, et il se trouve confiné dans les forêts des parties les plus sauvages de la Lithuanie. La férocité de cet animal et ses fortes proportions rendent sa capture très-périlleuse et très-difficile; aussi dans les musées de la Grande-Bretagne n'en trouve-t-on que des os détachés et pas de squelette entier, ce qui donnera un nouveau prix à l'individu que doit recevoir le collège des chirurgiens.

Du reste, malgré les dangers que présente la chasse de l'auroch, si cette espèce n'est pas encore entièrement détruite, cela tient seulement à ce que le gouvernement russe s'en est fait le protecteur, et qu'il a défendu de tuer le petit nombre d'individus qui la représente.

— On lit dans le *Standard* :

« La malle des Indes-Occidentales, arrivée à Southampton le 12 par le steamer de la compagnie royale l'*Avon*, nous apporte la nouvelle d'une triste catastrophe en mer. Le steamer l'*Actéon*, de la compagnie royale, a coulé en vue de Carthagène. C'est le 20 octobre au matin que l'*Actéon* a donné contre un rocher à fleur d'eau.

Malgré tous les efforts de l'équipage et la présence d'esprit du capitaine, force a été d'abandonner le navire, qui s'est abîmé. Il n'y avait que trois passagers à bord au moment du désastre. Grâce au calme, tout le monde a été sauvé et reçu à Carthagène. Voilà le quatrième steamer que perd la compagnie royale des paquebots à vapeur depuis sa fondation. L'*Actéon* valait 25,000 liv. st.; on croit qu'il n'était pas assuré. »

— Le célèbre Hinmons est mort à Londres dans la prison de Morsemonger, où il avait été renfermé. C'était un fou qui se prenait pour Bonaparte. Pendant de longues années il avait été balayeur à Penton-Place, près du jardin zoologique. Sa conduite avait toujours été fort excentrique. Il avait l'habitude de se proclamer Napoléon, et des centaines d'enfants entouraient le soi-disant empereur et le bernaient d'importance; aussi en résultait-il que le pauvre diable avait plus d'une fois maille à partir avec la police, car, lorsqu'il lui arrivait de mettre sa main impériale sur un des petits scélérats, celui-ci, dit le *Morning Advertiser*, payait pour les autres.

— Il a été bien souvent question du déplacement de la Bibliothèque royale et de la construction d'un nouvel Opéra. L'administration des travaux publics paraît avoir pris un parti définitif sur ces projets. L'ancien hôtel de Bouillon, sur le quai Malaquais, et les hôtels voisins fourniraient le terrain sur lequel s'élèverait, bien isolé, un édifice monumental destiné à la Bibliothèque. Quant à l'Opéra, il s'agirait de le transporter sur des terrains tout-à-fait voisins de la salle actuelle.

Le gérant responsable, B. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres par boîte 65 c. et de 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; à Chalon-sur-Saône, POUCHER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 56; à Mâcon, Mossel, pharmacien, et à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 1.

Etude de M^e Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n. 51.

VENTE EN SUITE DE DÉCÈS.

Les vingt-trois et vingt-quatre décembre 1844, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi en pareil cas, à la vente publique de meubles et objets mobiliers consistant en bijouterie et argenterie, savoir :

Le vingt-trois décembre, dans les bureaux de MM. les commissaires-priseurs, sis à Lyon, place Port-du-Temple, n. 42, à midi précis, à la vente des objets en bijouterie et argenterie, consistant en tabatière, sautoir, boucles d'oreilles, bagues avec diamants, le tout en or, bol en argent, cuillères et fourchettes et cuillères à café aussi en argent; le tout actuellement exposé dans lesdits bureaux;

Et le vingt-quatre dudit mois de décembre, à dix heures précises du matin, dans le domicile du défunt, quai de Bondy, n. 118, au premier étage, à la vente des meubles et effets mobiliers, consistant en linge de corps pour homme, glaces, pendules, tables, chaises, fauteuils, secrétaire, lits, matelas, commodes, poêle en fonte, etc.

Tous ces objets dépendent de la succession bénéficiaire de feu Camille Mathelin, rentier à Lyon, quai de Bondy, n. 118.

Cette vente est faite en exécution d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil, rendue sur requête le vingt novembre 1844, enregistrée et expédiée.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix. (5681)

VENTE APRÈS DÉCÈS.

Lundi 23 décembre, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, il sera procédé, à onze heures du matin, à la vente aux enchères de trois montres en or, boutons de chemise, broche, boucles d'oreilles, bagues avec pierreries, dix couverts en argent; le tout dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jacques-Joseph Vial. (6292)

ETUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

PROPOSITION D'ÉCHANGE.

On propose d'échanger divers BEAUX IMMEUBLES DE VILLE CONTRE DES

IMMEUBLES RURAUX.

S'adresser audit M^e Morand. (10016)

ETUDE DE M^e BUGUEY, A LYON, RUE DU PLAT, N. 2.

A VENDRE.

DEUX VASTES BATIMENTS

de construction récente,

Aux portes de Grenoble,

Propres à des filatures, brasseries, etc., près d'un cours d'eau, et dans l'un desquels existe une belle fontaine;

ET TERRAIN ATTENANT

De 125 ares de superficie et complanté de mûriers âgés de six ans.

On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, à Lyon, à MM. Gillet et Plasson, commissaires, rue de Jarente, n. 5, et à M^es Buguey et Laforest. (9555)

ETUDE DE M^e DEPLACE, A LYON, PLACE D'ALBON, 2.

A VENDRE.

1^o UNE MAISON située à Lyon, quai Fulchiron, d'un revenu de 5,000 f.;

2^o PLUSIEURS PROPRIÉTÉS RURALES aux environs de Lyon.

S'adresser audit M^e Deplace, chargé du placement de nombreux capitaux par hypothèque. (9967)

VOITURE POUR MACON,

Partant tous les jours à dix heures du soir de chez M. MAZERON, quai de Bondy, n. 152, en face du pont de la Feuillée. (1466)

MAGNIFIQUE COLLECTION DE PIANOS

de tous genres et des meilleurs facteurs de la capitale.

Cette réunion d'instruments de premier choix permettra aux personnes qui désireraient en faire quelques emplettes de juger du mérite relatif des principaux facteurs de France, et, par conséquent, de fixer leur choix d'une manière certaine.

CETTE COLLECTION SE COMPOSE

D'UN ASSORTIMENT COMPLET DE :

- Pianos à queue, grandissime format, à sept octaves.
- Pianos à queue, petit format, genre d'instrument le plus en faveur, tant à cause du grand volume de son qu'il possède que pour la grande solidité qu'il offre et le peu de différence de prix d'avec les pianos carrés.
- Pianos de luxe pour étrences et autres.
- Pianos trapèze, dits *pianos de salon*.
- Pianos carrés.
- Pianos droits à cordes obliques, nouveau système.
- Pianos droits, dits *pianos*.

DES FACTEURS SUIVANTS :

Erard, Pleyel, Krieglstein et Plantade, Boisselot, Mercier, Hattenbühler, Faure et Roger, Frost, Rousselot, Brodowit, etc., etc.

ORGUES.

Orgues d'église, à tuyaux, de Doblaine et Callinet.
Orgues-Harmoniums, de Debain, de trois à douze registres.
Orgues-Mélodiums, d'Alexandre.
Orgues à deux jeux, double clavier, de Fourneau.

OBJETS D'ÉTRENNES.

GRAND ASSORTIMENT d'ACCORDÉONS, d'ALBUMS pour chant, de Masini, Bérat, Henrion, Latour; d'Albums pour Piano seul, de Lecarpentier, Leduc; le *Mystère du Carnaval*, quadrilles-romans, Herz, Bugmüller, etc.; de casiers à musique; de tabourets de pianos, etc. Chez M^o LUTER-FEVROT, rue Lafont, 4. (2657)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Code). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

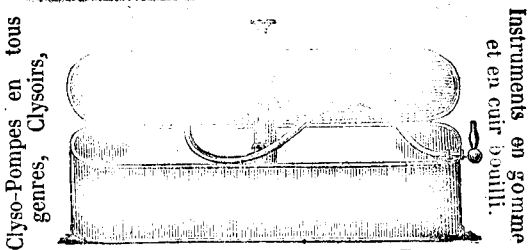
DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Décheuau père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)



GAZ DE TURIN.

MM. Jean BONTUOX et Ce, banquiers, 19, port Saint-Clair, à Lyon, ont l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations de l'emprunt qu'ils ont remboursé le capital à partir du 1^{er} janvier prochain, échéance du second semestre des intérêts de 1844. (2656)

GAZ ASTRAL.

Le propriétaire, pour faire profiter de cet éclairage toutes les classes de la société, a réduit le prix à 1 fr. le litre.

Ses magasins sont place du Concert, 9, et place Montazet, 1.

On trouvera dans ces deux magasins un choix varié de lampes et appareils destinés à cet éclairage. (2627)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

A vendre pour cause de santé.

BON FONDS DE NOUVEAUTÉS, etc., bien situé. On donnera des facilités pour le paiement. — S'adresser à M. Barbolat, rue Mulet, 2, chargé de la vente d'un grand nombre de propriétés et de fonds de commerce de toute profession. (1465)

CHEMIN DE FER

DE MARSEILLE A AVIGNON.

Le conseil d'administration du chemin de fer de Marseille à Avignon prévient MM. les actionnaires de la Compagnie que le cinquième dixième sera mis en recouvrement le 1^{er} janvier 1845.

Les porteurs des titres de la Compagnie sont en conséquence prévenus qu'ils doivent se présenter à la même date, pour régulariser leur position, au bureau de la Compagnie, grande rue des Feuillants, 7, maison Nivière, où il leur sera remis des modèles de déclaration qu'ils auront à signer avant de faire leur versement.

Les bureaux seront ouverts pour cette opération depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures. (2658)

SEUL DEPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puils-Gaillot, 7,

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7099)

GUÉRISON

DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Code de médecine, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie Chamezon, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie Farre, sur le port.

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 50. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulallerie, 19.